REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/670 DU 6/11/87

DECRET N° _____/MTSSJ.DGFP.DGPCE

Portant intégration et nomination de Monsieur NGOKILA Raphaël dans les cadre de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques(Techniques Industrielles).-

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

(/u le Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;

(/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant la régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

D.G.B

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n°63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

D.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n 87/481 du 20.08.1987 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°87/482 du 20.08.1987 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le protocole du 8.9.1983 signé entre Cuba et la République Populaire du Congo ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé

-D E C R E T E :-

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 8.9.1983 susvisés, Monsieur NGOKILA (Raphaël) né le 14 Novembre 1955 à Akana (Lékana), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste, obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio Echeverria (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Techniques Industrielles et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie de la Pêche et de l'Artisanat.-

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-/

Brazzaville, le 6 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice.

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGPCE/BST 2
DGB 3
DCF 1
MIPA..... 2
DGIP 2
INTERESSE 1
DOSSIER 3
SGG/BC 2./